

Recrutement de personnel d'entretien à l'échelle E2 pour les besoins de l'association « Les Arches »

Conditions et modalités de recrutement pour constitution d'une réserve de recrutement:

1. Conditions de recrutement :

L'agent ne peut être engagé que s'il remplit les conditions de recrutement suivantes :

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ou être citoyen hors Union Européenne à condition de respecter l'arrêté royal du 9 juin 1969 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Faire acte de candidature ;
- Réussir un examen de recrutement ;
- Pouvoir s'engager à être présent et ponctuel tant pour les jours de travail que pour les formations extra muros ;
- Avoir des connaissances théoriques et/ou pratiques dans le domaine du nettoyage est un atout ;
- Avoir une expérience professionnelle réussie dans un service entretien dans un établissement de soins est un atout.

2. Profil général :

- Travaille de manière méthodique, organisée, rigoureuse, soignée et par ordre de priorité ;
- Applique les procédures et méthodes de nettoyage mises en place au sein de l'établissement ;
- Exécute les tâches dans les délais imposés et respecte notamment le timing d'entretien journalier des chambres en relation avec l'organisation des soins, les admissions et mouvements des résidents ;
- Respecte les horaires établis, le règlement de travail, les procédures et la hiérarchie ;
- Suit scrupuleusement les consignes de sa hiérarchie ;
- Contribue activement à la bonne ambiance du service entretien en travaillant dans un esprit d'équipe, de respect, de communication et de collaboration ;
- Est disponible et flexible ;
- Est polyvalent, proactif, autonome et perspicace ;
- Est capable de se remettre en question, de s'adapter rapidement et d'assimiler facilement toute nouveauté ;
- Fait preuve d'un savoir-être irréprochable en vers les résidents, les familles, les intervenants divers et les collègues ;
- Fait preuve d'aisance relationnelle et de bienveillance avec les résidents ;
- Fait preuve de discrétion et respecte le secret professionnel ;
- Présente une image correcte et soignée de sa personne ;
- S'investit dans son travail ;
- Participe activement à toute formation nécessaire à la fonction ainsi qu'aux réunions.

3. Description de fonction :

Le travailleur exécute un travail de nettoyage du bâtiment dans le respect des directives de l'institution et tout particulièrement les règles d'hygiène et de sécurité. Il effectuera notamment les tâches suivantes :

- Entretien de l'ensemble des locaux de l'établissement (chambres, couloirs, communs, bureaux, infirmeries, offices, ...) ;
- Entretien du matériel de nettoyage ;
- Entretien des chaises percées, pannes, urinaux, ... ;
- Entretien du linge des résidents et de l'établissement ;
- Entretien des tentures ;
- Réfection des lits ;
- Distribution et ramassage des plateaux repas des résidents ;
- Distribution des boissons dans les chambres ;
- Distribution des produits d'entretien, papier WC, sacs poubelles, ... ;
- Toutes autres tâches demandées par la hiérarchie et en lien avec le service entretien.

4. Connaissances spécifiques (connaissances pouvant être acquises en cours de fonction) :

- Connaissance et application des techniques et méthodes d'entretien ménager
- Connaissance de base des produits d'entretien
- Connaissance de base du matériel d'entretien
- Connaissance de base des machines d'entretien
- Connaissance de base des règles d'hygiène propres aux établissements de soins

5. Statut et échelle de recrutement :

Echelle de recrutement barémique E2.

Le candidat appelé à entrer en fonction sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail (contractuel) de minimum 19h.

6. Examen de recrutement :

L'examen sera constitué des épreuves suivantes :

- Présentation orale et motivation
- Mises en situation

7. Règles de réussite à l'examen :

Pour réussir l'examen, le candidat doit obtenir minimum 60%.

8. Lieu, date et heure de l'examen de recrutement :

Le lieu, la date et l'heure de l'examen de recrutement seront communiqués aux candidats répondant aux conditions.

9. Commission de sélection :

La Commission de sélection sera composée de la manière suivante :

- Mme Séverine de Jaegher (Directrice des Arches) qui assumera également le secrétariat ;
- Trois représentants(es) de l'administration ;
- 3 administrateurs du Conseil d'administration des Arches.

En qualité d'observateur : un/des administrateur(s) du Conseil d'administration

10. Modalités de publication :

Il sera procédé à un appel public et la publicité sera assurée de la manière suivante : publication aux valves et site internet (Facebook) des sites de l'association (Home Philippin et Résidence-services La Strée) ainsi qu'une publication aux valves et sites internet des Communes et CPAS de Hotton et d'Erezée (et, si possible, dans les bulletins communaux).

11. Composition des candidatures :

La candidature comportera une lettre de motivation, un *curriculum vitae*, une copie recto-verso de la carte d'identité et un extrait de casier judiciaire en ordre de validité datant de moins de 3 mois.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les candidatures sont à adresser à l'Association « les Arches », à l'attention de Monsieur Michel Godfroid, Président des Arches, rue du Home, 7 à 6997 EREZEE et doivent être communiquées soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit remises en mains propres contre accusé de réception à Madame Séverine de Jaegher, Directrice des Arches, ou à son préposé. Toute candidature parvenant à l'association après le jour et l'heure fixée pour la clôture de réception des candidatures sera automatiquement refusée et ce quel que soit le motif du dépôt tardif. **La date limite des inscriptions est fixée au 21/08/2020 à 14h.**

12. Conditions du recrutement et monographie de fonction :

Les conditions de recrutement ainsi que la monographie de fonction seront transmises aux membres de la Commission de sélection ainsi qu'aux candidat(e)s après réception de leur dossier complet de candidature et ce pour autant que la recevabilité de leur candidature ait été reconnue par la Commission de sélection.

13. Réserve de recrutement :

Tous les candidats ayant obtenus 60% à l'examen seront versés dans une réserve de recrutement valable 2 ans ; réserve prorogable une fois pour la même durée sur décision motivée du Conseil d'administration des Arches.

14. Organisations syndicales :

Les organisations syndicales représentatives seront invitées en tant qu'observateur à assister à l'épreuve de recrutement.